

**ACADÉMIE DE TOULOUSE**

**COLLÈGE VOLTAIRE**

**1 rue Alfred Kastler - 65000 Tarbes**

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Jeudi 2 avril 2026**

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 24 mars 2026

Présidence de : Jean-François MOMBET

Quorum : 13

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés : 4

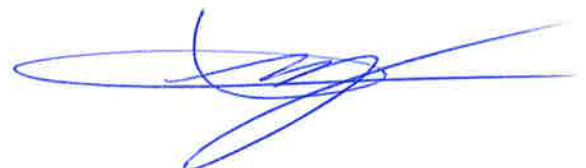
SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Numéro d'acte	Pièces jointes	
			désignation	Annexe N°
Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 février 2026	Vote	45		
Compte financier 2025	Vote	47	Rapport ordonnateur	1
			Rapport agent comptable	2
Acceptation de don	Vote	44	Don à l'association du 35 <sup>ème</sup> RAP	3
DBM pour information				4
Grille d'évaluation oral DNB	Vote	40		5
Banalisation du jeudi 25 juin 2026 après-midi	Vote	43		
Contrats et conventions	Vote	42	Conventions de stage de 3 <sup>ème</sup>	6
Fournitures scolaires RS 2026	Vote	41		7
Questions diverses.				

Le Président, Jean-François MOMBET

Le Secrétaire, David GOBBO



Signature of Jean-François MOMBET, President, over a circular stamp of Collège Voltaire, Tarbes.



Signature of David GOBBO, Secretary.

## **RUBRIQUE I : Ouverture de séance**

17 membres présents, quorum atteint, séance ouverte à 17h34  
Nous accueillons Mme Abadie, agent comptable

**1 . Secrétariat de séance :** le secrétariat est assuré par M. David GOBBO.

**2 . Remarques sur le procès-verbal du conseil d'administration du 16 février 2026**

**VOTE :** nombre votants : 17 pour : 17 contre : 0 abstention : 0

## **RUBRIQUE II - Budgétaire et financière**

### **Présentation du compte financier 2026 (annexes 1 et 2)**

M. Loubet, secrétaire général, et M. Mombet, le principal, présentent le rapport de gestion de l'ordonnateur.

Mme Abadie, agent comptable présente son rapport.

Les membres du conseil d'administration approuvent le compte financier.

**VOTE :** nombre votants : 17 pour : 17 contre : 0 abstention : 0

Les membres du conseil d'administration affectent le résultat du compte financier de l'exercice 2025 sur un compte de réserve unique.

**VOTE :** nombre votants : 17 pour : 17 contre : 0 abstention : 0

### **Acceptation de don (annexe 3)**

Monsieur Loubet, secrétaire Général, sollicite l'autorisation de procéder à un don à hauteur de 50€ par élève soit 450€ à l'association du 35<sup>ème</sup> RAP destiné à cofinancer le séjour de cohésion des cadets de la défense du 1<sup>er</sup> au 6 juillet 2026 dans le cadre de la convention voté au CA du 11 février 2025.

**VOTE :** nombre votants : 17 pour : 17 contre : 0 abstention : 0

### **DBM pour information (annexe 4)**

Monsieur Loubet, secrétaire général, présente les DBM n°8, 9, 10 et 11 pour information.

## **RUBRIQUE III - organisation pédagogique**

### **Grille d'évaluation de l'oral du DNB (annexe 5)**

M Gobbo, principal adjoint présente la grille d'évaluation valable à partir de la session 2026. Elle consiste à l'adaptation du barème sur 100 en 2025 à un barème sur 20.

**VOTE :** nombre votants : 17 pour : 17 contre : 0 abstention : 0

### **Banalisation du jeudi 25 juin 2026 après-midi**

M Mombet, principal, demande l'autorisation de la banalisation du jeudi 25 juin 2026 apm afin de pouvoir préparer les salles d'examen du DNB qui se déroulera du 26 au 30 juin 2026.

**VOTE :** nombre votants : 17 pour : 17 contre : 0 abstention : 0

### **Contrat et conventions (annexe 6)**

M. Mombet, principal, demande l'autorisation de signer les différentes conventions suivantes :  
Conventions de stage d'observation en entreprises des élèves de 3<sup>e</sup> du 30 novembre au 4 décembre 2026.

**VOTE : nombre votants : 17 pour : 17 contre : 0 abstention : 0**

### **Fournitures scolaires pour la rentrée 2026 (annexe 7)**

M Gobbo, principal adjoint, présente la liste des fournitures scolaires pour la rentrée 2026.

**VOTE : nombre votants : 17 pour : 17 contre : 0 abstention : 0**

## **RUBRIQUE IV - Informations**

Distributeur de serviettes hygiéniques : sujet étudié depuis de deux ans par le CVC. Nous étudions de deux propositions de fournisseurs et avons pour objectif d'une mise en service début mai 2026.

**Séance levée à 19h00**

COLLEGE VOLTAIRE  
N° 0650050 B

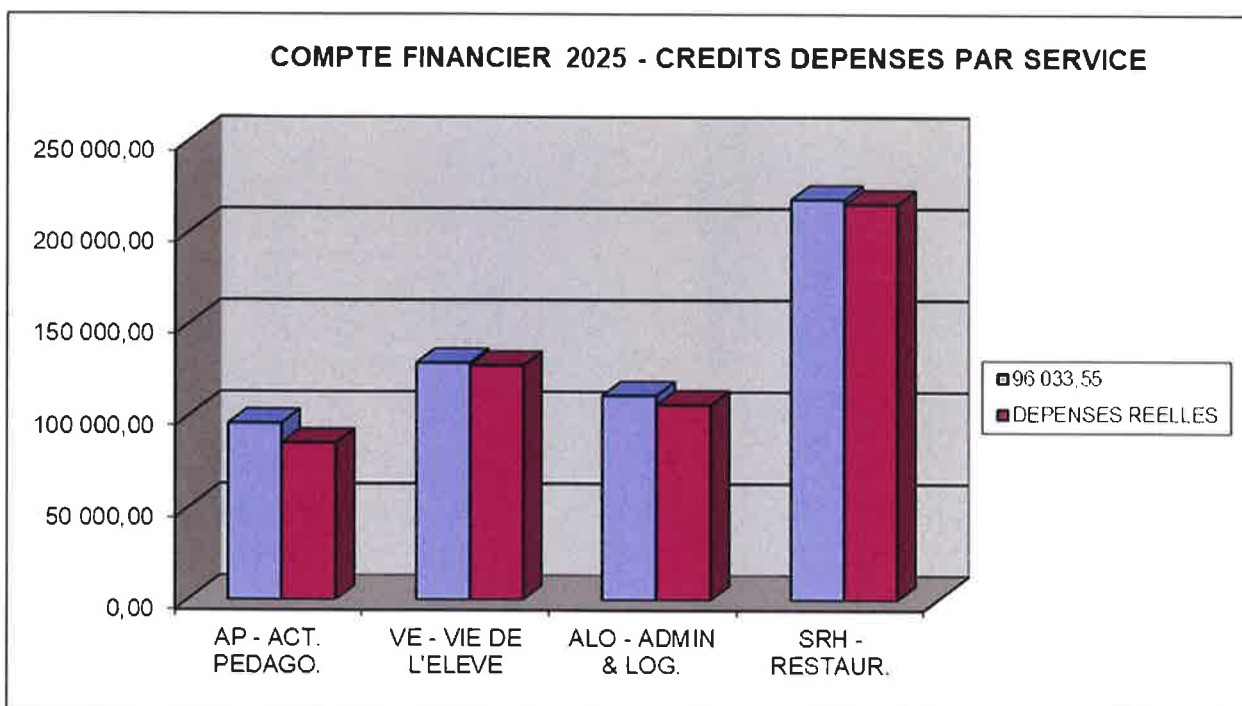
**COMPTE FINANCIER 2025 – RAPPORT DE GESTION**

Présenté par :

**Monsieur MOMBET Jean-François, Ordonnateur**

L'exercice 2025 dégage un résultat déficitaire de **12 936.68€** et une IAF NEGATIVE de **-7 935.01€** répartis comme suit selon les services, auquel il faut ajouter le résultat négatif de la section d'investissement de **-1 920€** pour l'achat de la station de nettoyage à eau ozonée.

SERVICES - FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES		RESULTAT	CAF
	CREDITS OUVERTS	DEPENSES REELLES	PREVISIONS DE RECETTES	RECETTES REALISEES		
AP - ACT. PEDAGO.	96 033,55	85 327,30	94 033,55	83 747,41	-1 579,89	-1 579,89
VE - VIE DE L'ELEVE	128 973,51	127 474,72	128 973,51	127 474,72	0,00	0,00
ALO - ADMIN & LOG.	111 280,32	106 252,10	89 278,65	90 080,29	-16 171,81	-11 170,14
SRH - RESTAUR.	218 293,79	215 612,77	220 213,79	220 427,79	4 815,02	4 815,02
<b>TOTAL</b>	<b>554 581,17</b>	<b>534 666,89</b>	<b>532 499,50</b>	<b>521 730,21</b>	<b>-12 936,68</b>	<b>-7 935,01</b>
<b>OPC - OPERATIONS EN CAPITAL</b>	<b>1 920,00</b>	<b>1 920,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 920,00</b>	



Le montant des prélèvements sur le fonds de roulement s'élève sur cet exercice à 19 000€ dont 8 000€ ouverts sur ALO pour équilibrer recettes et dépenses lors de l'élaboration du budget (utilisés). Il a permis de prendre en charge des dépenses de fonctionnement, exceptionnelles, en maintenance en particulier.

Sur 11 000€ prélevés en cours d'exercice, 2 000€ ont été mis sur AP pour la location des photocopieurs (sur lesquels 1 579.89€ ont été utilisés). 6 480€ sur les 6 500€ prélevés ont été utilisés pour l'achat des pochettes de téléphone.

Les 2 500€ restants, ouverts sur les viabilisations sur ALO pour faire face à d'éventuels dépassements sur le gaz n'ont pas été utilisés et viendront ainsi alimenter le fonds de roulement.

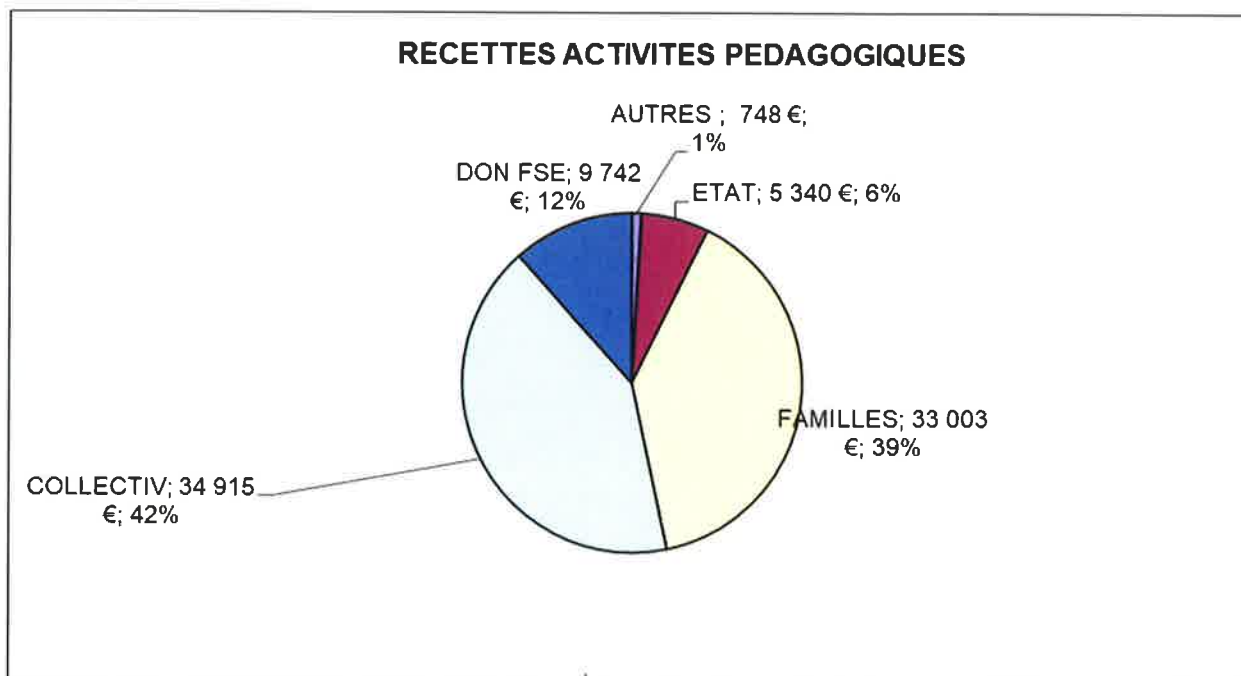
## I/ LE SERVICE AP – ACTIVITES PEDAGOGIQUES

**DEPENSES = 85 327.30 € / RECETTES = 83 747.41€ => Résultat = -1 579.89€**

Ce service présente donc un résultat négatif.

Ce résultat négatif s'explique par la prolongation de la location des photocopieurs qui n'avait pas pu être prise en compte au moment du budget et qui a donc nécessité un prélèvement sur fonds de roulement de 2 000€ sur lesquels 1 579.89€ ont été utilisés.

### **LES RECETTES DU SERVICE**



Ce service reste financé en grande partie (42%) par la Collectivité Territoriale (34 915€). Cela correspond à la part versée sur AP de la dotation de fonctionnement (29 607€) et à la part de la subvention d'équipement pédagogique affectée sur ce service (5 308€ contre 6 593.00€ en 2024, 5 027.49€ en 2023).

La part financée par l'Etat s'élève à 5 340€, en hausse par rapport à 2024 (2 648.77€). Elle s'élevait à 3 674€ en 2023, 2 989.98€ en 2022, 6 472.50€ en 2021, 4 613.31€ en 2020 et 5 874.00€ en 2019. Elle contribue à financer les manuels scolaires, les carnets de correspondance, les droits de reprographie et des ressources numériques.

Les recettes des familles (39%) s'élèvent à 33 002.94€ dont 123€ pour les dégradations (150.00€, en 2024, 90.00€ en 2023, 136.00€ en 2022, 260.00€ en 2021, 242.30€ en 2020). Elles correspondent au remboursement de manuels scolaires perdus ou abîmés (95.00€) et au rachat de carnets de correspondance (25.00€ et 3.00€ pour la perte d'un ouvrage du CDI).

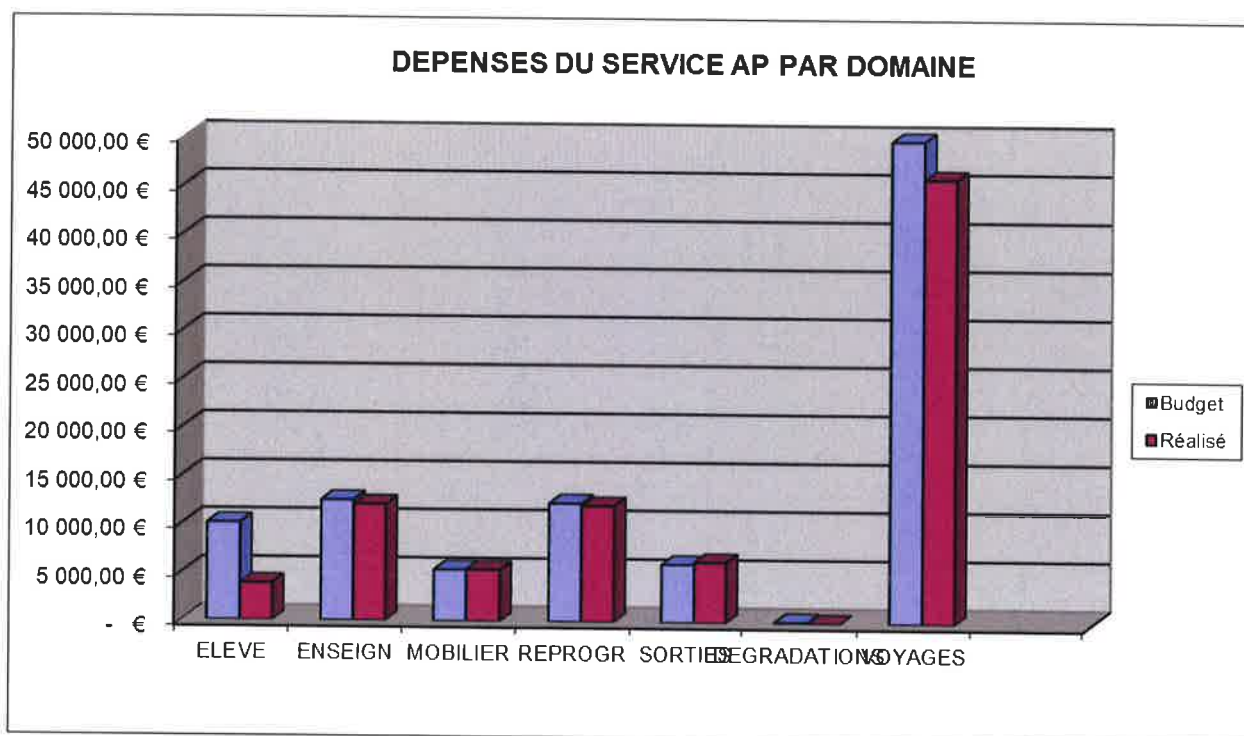
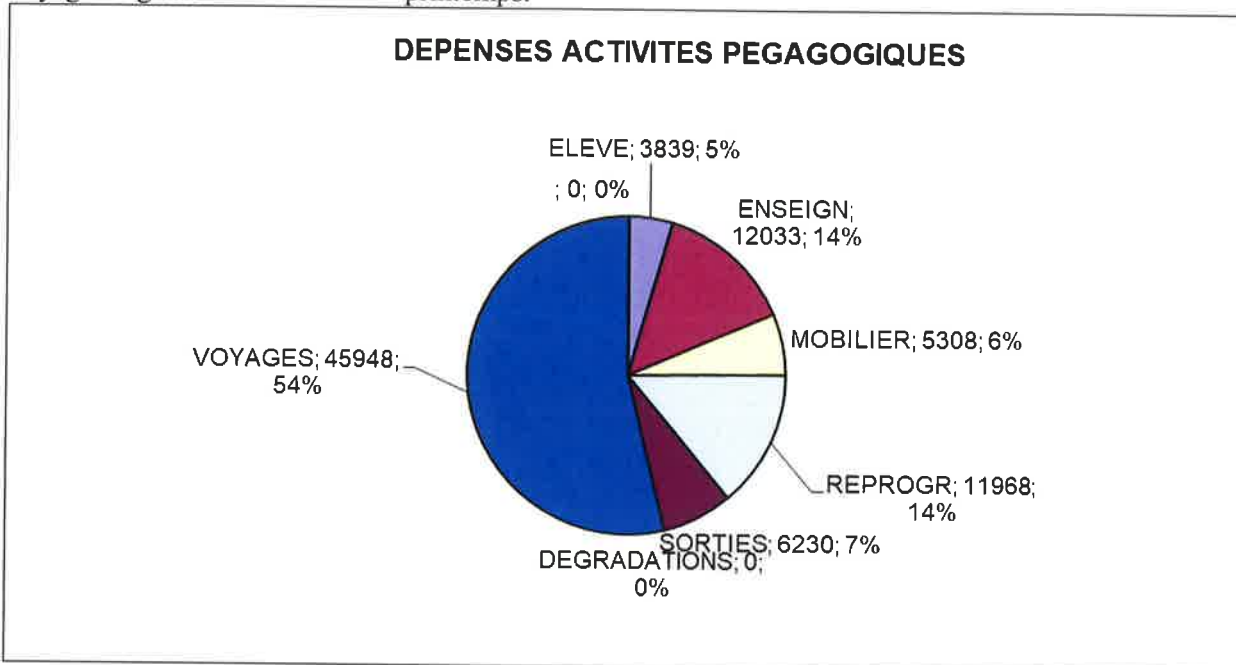
Cependant, la majorité de ces recettes (32 879.94€) viennent des versements pour les voyages : 16 784.24€ pour le voyage à Londres, 12 712.70€ pour le voyage en Provence des latinistes et 3 383€ pour le voyage à Bordeaux.

Les dons du FSE représentent 12% des recettes et s'élèvent à 9 742.46€. 2 000€ ont contribué au financement des sorties scolaires et le reste aux participations du FSE pour les voyages (3 405.16€ pour le voyage à Londres et 4 337.30€ pour celui en Provence). Le FSE a pu augmenter ses contributions aux voyages grâce aux produits de ventes de chocolat pour 2 587.06€ et à des aides départementales reçues du fonds d'animation cantonal pour 2 500€ (1 250€ pour chacun des deux voyages).

Enfin, le voyage de 4 éco-délégués et leur accompagnatrice à La Rochelle a été pris en charge par le CNES de Toulouse pour un montant de 747.50€ pour le déplacement en train.

## LES DEPENSES DU SERVICE

Le montant des dépenses pour ce service s'élève à 83 747.41€ (36 643.11€ en 2024, 37 369.29€ en 2023, 33 713.12€ en 2022, 48 062.15€ en 2021). Cette forte hausse s'explique par le financement des trois voyages organisés cette année au printemps.



En 2025, comme pour les exercices précédents, les crédits ouverts sur ressources propres n'ont pas été dépensés en totalité. Les crédits non dépensés proviennent de crédits ouverts sur crédits d'état (ressources affectées), et seront reportés sur le budget 2026.

- **Les crédits élèves - ouvert : 10 061.19€ / dépenses : 3 839.11€**

Il s'agit de crédits d'état qui sont gérés en ressources affectées. Les crédits non dépensés seront reportés sur le budget 2026 sur la ligne correspondante.

Sur ce budget ont été financés les manuels scolaires : 2 845.51€ (124.87€ en 2024, contre 900.75€ en 2023), des achats de carnets de correspondance : 993.60€ (1 079.16€ en 2024 contre 954.00€ en 2023) et les droits de reprographie pour 950.40€ (938.74€ en 2024, 864.16€ en 2023).

- **Les crédits d'enseignement** : 12 033.42€ pour 12 450€ ouverts  
Avec ce budget, sont financés les fournitures pédagogiques communes et les besoins des différents pôles, répartis comme suit :

Pôle arts	274
CDI	2628
EPS	3416
Pôle langues	491
Pôle lettres	337
Pôle sciences	839
Divers	394
ULIS	521
Achats commun	3135

Le coût des entrées piscine s'élève à 3 415.50€ (2 112.00€ en 2024 et 1 854.00€ en 2023).

- **Le budget reprographie (11 968.37€)** a augmenté cette année, malgré le maintien du coût du papier, faisant suite à de fortes hausses constatées depuis 2022.
- Sur le budget 2024 une anticipation à la baisse avait été prévue pour la reprographie en raison des baisses sur le prix du papier, communiquées par notre fournisseur.
- Les dépenses de location restent automatiquement stables mais les coûts de maintenance ont légèrement augmenté. Cependant, la reconduction du contrat de location sur une année supplémentaire, qui n'avait pas été prévue au budget 2025, a rendu nécessaire de mobiliser 2 000€ sur le fonds de roulement pour réabonder cette ligne.
- 950.40€ (938.74€ en 2024, 864.16€ en 2023, 788.70€ en 2022) ont servi à payer les droits de reprographie. Cette hausse s'explique par une augmentation des effectifs.
- **La dotation « mobilier et équipement pédagogique »** du Conseil Départemental s'élève cette année à **7 649€** (dont **5 308€ pris sur AP**), contre 7 930.00€ en 2024, 7 451.79€ en 2022, 7 442.93€ en 2021, 7 122.46€ en 2020 et 7 068.00€ en 2019. La totalité de cette subvention a été utilisée.
- Cela a permis d'acheter du matériel pour équiper la salle B112 (tableau, armoire, présentoir pour documents, bloc 9 casiers, 2 fauteuils), une armoire pour la salle D25, une table pour la salle d'étude B03, un meuble à casiers pour la salle des professeurs et une plastifieuse. Cette subvention de 7 649€ a aussi permis de financer l'acquisition de d'un balai brosse STILH, de deux tables rondes de réunion, de 4 écrans 27P pour la gestion, de deux ensembles tables-bancs et d'un matelas pour un logement mis en location.
- **Le budget « sorties » s'élève à 6 230.40€** (8 777.27€ en 2024, 8 407.00€ en 2023, 7 880.50€ en 2022).

Il est donc en nette baisse.

On finance sur ce budget les sorties pédagogiques obligatoires.

Le budget « sorties » a dépassé les prévisions budgétaires (6 230.40€ pour 5 989€ ouverts).

Ce dépassement a été compensé par les excédents constatés sur la participation aux frais de voyage des accompagnateurs, et ceux sur les dépenses d'enseignement dont les crédits n'ont pas été intégralement utilisés.

Les sorties scolaires effectuées restent gratuites pour les familles, la volonté de l'établissement étant toujours, dans la mesure du possible, de ne pas accroître les inégalités avec des sorties payantes.

Il est à noter que le Pass'culture a permis de financer moins de projets que les autres années.

Plusieurs projets n'ont pu être pris en charge, ce qui explique le dépassement constaté sur le financement des sorties.

Les 550€ de dépenses pour la sortie des « Cordées de la réussite » au parc animalier d'Argelès-Gazost ont été pris en charge par la subvention du rectorat correspondante.

## Programme et financement des sorties du collège en 2025:

### Sorties janvier - juin 2025

Objet
Collège au cinéma 2 films : «ET l'extra-terrestre » le 14/02/25 et « Yuli » 02 05 25
Réservation comédie musicale : Si on chantait : juin 2025
Projet « Mon cher Gustave » le 21 03 25 à Argeles (4 <sup>e</sup> )
Sortie camp de GURS « Des camps à la déportation » 3e
Projet : « La ville de demain »
Cinéma LCE espagnol
Sortie Carnet de voyage château MONTANER 5e
EPI Océan 5 <sup>e</sup> - sortie à Biarritz
Visite PARVIS projet « Découverte métiers de l'art et des coulisses
Sortie Eco-délégués
Sortie Délégués bowling juin 2025
Sorties IUT - transport

### Sorties septembre - décembre 2025

Objet
Collège au cinéma : novembre 2025
Transport visite Fête de la science SEMEAC 10 octobre 2024
Transport visite entreprises TARMAC Louey – DAHER Louey – PRUGENT Lannemezan – ADB Louey
Transport visite entreprise CAF – BAGNERES, FIVA Maubourguet
Cordées réussite - Visite Parc animalier d'Argelès-Gazost

### Le budget des voyages

3 voyages ont été organisés en 2025. :

- Voyage à Londres du 23 au 28 mars pour un montant total de 22 484€ dont 6 784.24€ financés par les familles, 3 405.16€ par le FSE et 2 294.60€ par l'établissement pour les accompagnateurs.
- Voyage en Provence pour les latinistes du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2025 pour un montant total de 18 290€ dont 12 712.70€ de participation des familles, 4 337.30€ du FSE et 1 240€ du collège pour les accompagnateurs.
- Voyage à Bordeaux pour des élèves de 4<sup>e</sup>3 et 4<sup>e</sup>4 les 27 et 28 mai 2025 pour 3 826.50€ dont 3 383€ de participation des familles et 443.50€ du collège pour les accompagnateurs.

Le collège a aussi effectué un don de 600€ (50€ pour chacun des 12 participants) pour le voyage des cadets de la défense en juillet 2025.

## II/ LE SERVICE VE – VIE DE L'ELEVE

**Service équilibré en recettes et dépenses, financé intégralement par l'Etat : 127 474.72€**

Contre 156 706.02€ en 2024, 155 935.15€ en 2023, 142 136.25€ en 2022, 131 192.21€ en 2021, 130 526.84€ en 2020.

**Dépenses dans le cadre du BOP 230 et des aides du CD65 : en baisse cette année avec un total de 10 523.92€ dont :**

- 4 479.92€ pour le fonds social (en nette diminution) et 6 044€ d'aide du CD65 pour les élèves boursiers DP des Hautes-Pyrénées (en hausse).

- **Pas de dépense dans le cadre du CESC** (300.00€ de dépense en 2021 pour 464.43€ de crédits ouverts (164.43€ étaient donc disponibles en 2023 à dépenser en 2024). La plupart des actions menées dans le cadre du CESC sont gratuites, grâce à l'engagement de partenaires.
- **Dépenses du fonds social : 4 479.92€** (6 707.91€ en 2024, 4 133.21€ en 2023, 5 421.60€ en 2022, 7 199.22€ en 2021).

Les crédits dépensés sont donc en baisse par rapport à l'année précédente, de même que le nombre de familles aidées puisque 39 élèves de 35 familles avaient perçu une aide en 2024 (25 élèves de 21 familles en 2023, 25 élèves de 23 familles en 2022).

Ces aides concernent en très grande majorité la prise en charge partielle des repas pris au restaurant scolaire (24 élèves pour 4 239.11€). Une élève a reçu une aide pour l'achat de lunettes (52€) et pour une participation de 8.80€ pour un voyage à Bordeaux, une autre de 150€ pour le voyage à Londres et 4 autres élèves ont reçu une aide pour l'achat de fournitures scolaires pour un montant de 30.01€.

Pour rappel : 29 élèves de 24 familles avaient été aidés en 2021, 23 familles avaient pu recevoir une aide en 2020, 34 en 2019, en très grande majorité pour des créances liées au restaurant scolaire.

D'avantage de familles auraient pu recevoir des aides si elles avaient déposé des dossiers de demande. Cette année encore, trop peu de dossiers de demande d'aide envoyés aux familles dans le besoin nous sont retournés malgré de nombreuses sollicitations.

De ce fait, l'établissement n'a pas reçu de subvention en septembre 2025 du fait de l'importance des reliquats constatés au printemps 2025 (5 239.53€).

- **Rémunérations : 116 603.08€ en nette diminution par rapport à l'exercice précédent** (144 233.11€ en 2024, 151 251.94€ en 2023, 136 314.65€ en 2022, 123 692.99€ en 2021, 118 361,66€ en 2020) : coût des 4.75 ETP d'AED dont le collège VOLTAIRE est employeur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### **III/ ALO – ADMINISTRATION & LOGISTIQUE**

**DEPENSES : 106 252.10 / RECETTES : 90 080.29€**

**RESULTAT : -16 171.81€ / CAF : -11 170.14€**

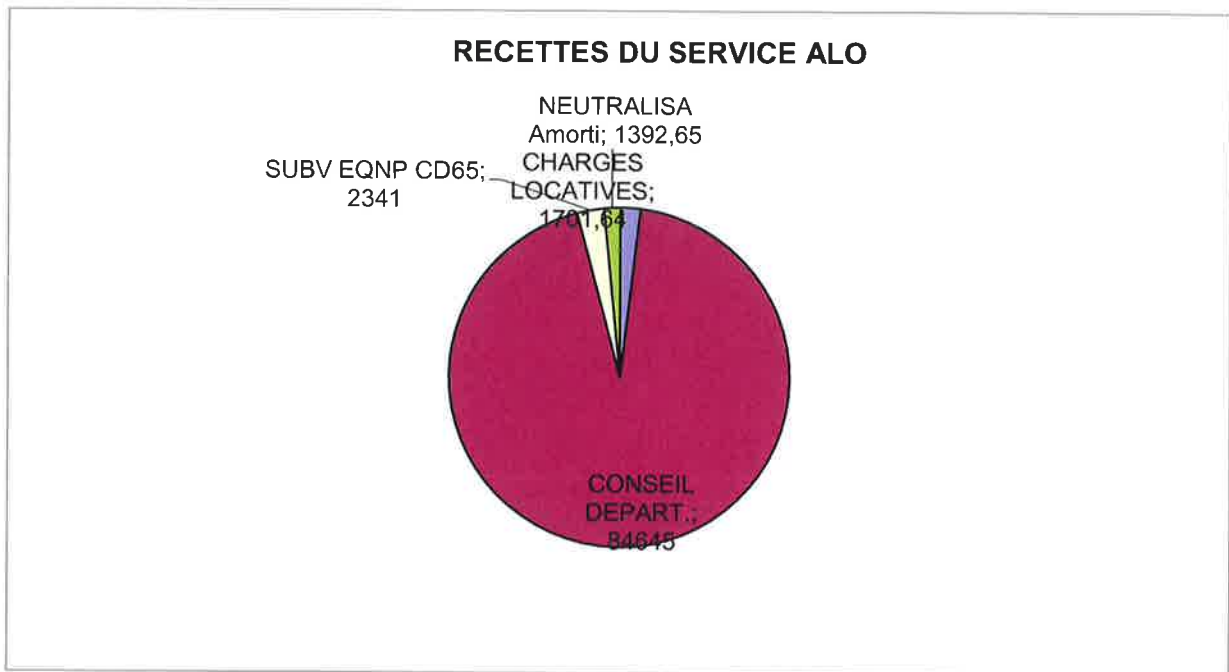
Comme lors des exercices précédents, le résultat de ce service est négatif en partie du fait des écritures de dotations aux amortissements. Cependant, il reste cette année encore déficitaire au niveau de la CAF du fait de dépenses de fonctionnement exceptionnelles ayant rendu nécessaire un prélèvement sur fonds de roulement de 17 000€ pour alimenter ce service cette année (dont 8 000€ au moment de l'élaboration du budget et 6 500€ pour l'achat de 450 pochettes pour téléphone mobile et 2 500€ supplémentaires pour les viabilisations).

S'il y a bien eu une hausse des tarifs du gaz cette année, plus importante que celle prévue par le Conseil Départemental qui a attribué au collège une subvention en fonction de cette prévision, les consommations d'électricité, en nette diminution grâce à la production d'électricité via l'installation des panneaux solaires, ont permis en partie de compenser cette hausse du gaz.

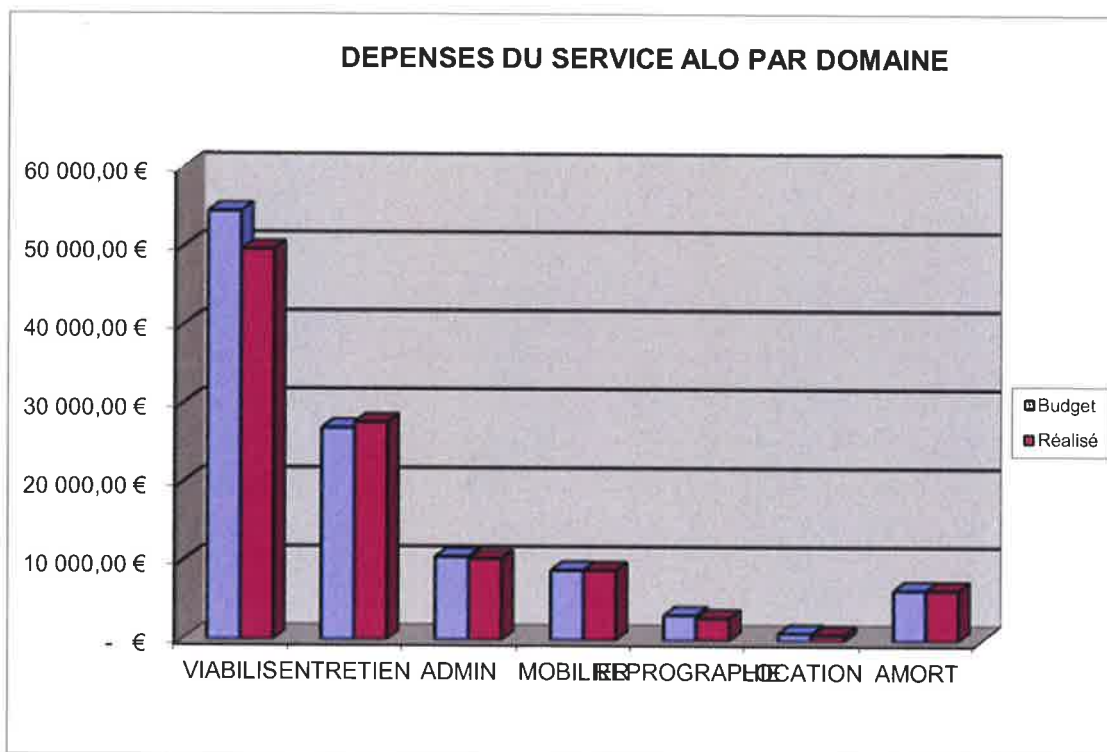
### **LES RECETTES DU SERVICE**

Ce service est financé majoritairement par la dotation globale de fonctionnement du Conseil Départemental. D'un montant de 85 770.25€, elle est restée stable en 2025 par rapport à 2024, après la très forte hausse en 2023 (le CD65 ayant anticipé la forte hausse des dépenses de viabilisation) : 85 586.66€ en 2024, 116.930.60€ en 2023 contre 86 940.00€ en 2022, 86 854.00€ en 2021, 85 104.00€ en 2020, 87 980.00€ en 2019).

Contrairement aux autres exercices, une recette de 1 701.64€ provenant de la location d'un logement en COP depuis octobre dernier à une assistante de langue étrangère a été constatée, comprenant 900€ de loyers et 801.64€ sur les charges locatives.



### LES DEPENSES DU SERVICE ALO



**Le domaine « viabilisations » constitue bien sûr la plus grosse dépense du service ALO.**

**Ces dépenses continuent à baisser : 66 825.81€ dont 49 624.99€ sur ALO**, après avoir diminué en 2024 où elles s'élevaient au total, entre ALO et SRH, à 67 123.52€ (dont 51 523.20€ sur ALO).

Ceci s'explique surtout par l'installation des panneaux photovoltaïques mis en fonctionnement en janvier 2024 qui a permis de faire d'importantes économies en dépense d'électricité. Le CD65 avait prévu une baisse plus importante des dépenses de viabilisation. Cependant, la hausse des tarifs du gaz, supérieure à la prévision, malgré la protection offerte par notre adhésion au marché de l'UGAP, n'a pas permis d'atteindre cet objectif.

Les viabilisations avaient augmenté en 2023 (mais moins que les prévisions faites au budget) du fait des hausses constatées, liées à la situation internationale. Elles s'élevaient à 75 963.26€ en 2023 contre 67 682.39€ en 2022, 58 194.35€ en 2021, 58 349.35€ en 2020 et 60 331.03€ en 2019).

Les crédits ouverts pour les viabilisations avaient été augmentés du fait des prévisions données au moment de préparer le budget 2025 : 72 500€ dont 54 500€ sur ALO (69 000.00€ ont été ouverts en 2024, 50 000.00€ sur ALO auxquels il faut ajouter les 19 000.00€ ouverts au SRH, 100 747.75€ en 2023, 64 418.40€ en 2022, 63 000.00€ en 2021, 58 250€ en 2020 et 63 200€ en 2019).

Cette augmentation des coûts provient exclusivement de la hausse des tarifs du gaz puisque les consommations sont restées globalement stables.

Le contrat de performance énergétique passé par le CD65 avec la société Inter Energie qui gère la chaufferie a aussi pu contribuer à la baisse de consommation de gaz.

Si la quasi-totalité des crédits ouverts aux viabilisations sur ALO au moment du budget a été utilisée, le prélèvement sur fonds de roulement de 2 500€ effectué en cours d'année n'a pas été utilisé.

Cette somme retombera dans le fonds de roulement du collège.

Il est rappelé qu'un prélèvement de 8 000.00€ a été effectué dès l'élaboration du budget pour équilibrer recettes et dépenses en anticipation des besoins en viabilisation avec la hausse des tarifs du gaz.

#### **Le domaine « entretien maintenance » :**

**Ces dépenses sont en baisse par rapport à l'exercice précédent 27 591.51€ :** contre 33 385.64€ en 2024, 31 642.50€ en 2023, 30 970.65€ en 2022, 30 153.51€ en 2021), mais avec de fortes disparités selon les activités.

**Cependant, cette année encore, les crédits ouverts au budget, n'ont pas été suffisants pour faire face aux dépenses (26 908€ ouverts sur cette ligne).**

Outre la maintenance habituelle de l'établissement, des travaux de rénovation des façades, murs, portails, et portillon près des entrées et des travaux de peinture au bât D ont été effectués cette année pour un coût d'environ 2 400€.

Il faut aussi noter l'augmentation des tarifs des fournitures et produits d'entretien ainsi que celle de la taxe de ramassage des ordures sur cet exercice.

#### **Le domaine administration : 10 317.16€ (pour 10 550€ de crédits ouverts au budget).**

Il est en légère hausse par rapport à 2024 (9 977.56€ sur 10 050.00€ ouverts, 11 096.90€ en 2023, 10 899.46€ en 2022, 9 754.42.00€ en 2021).

Dépenses en légère hausse et sans dépassement par rapport aux crédits ouverts, mais avec des variations selon les lignes. On observe des dépassements pour les dépenses pour l'infirmerie (362.35€), l'assurance et les services (263.42€) et les frais de réception (97.41€).

Pas de dépassement par rapport aux crédits ouverts pour les lignes concernant les dépenses générales (+177.81€), les contrats obligatoires (506.99€), les frais d'affranchissement (+282.92€) et de téléphonie (+75.29€).

#### **Le domaine reprographie: 2 797.78€ pour 3 187€ ouverts**

En 2024, 7 230.74€ pour 5 840.00€ ouverts (5 970.04€ en 2023, 5 385.14€ en 2022, 4 815.06€ en 2021, 5 469.28€ en 2020)

Ces crédits ont bien diminué lors de l'élaboration du budget 2025 pour abonder d'autres domaines (viabilisation et maintenance). Ils se sont avérés suffisants sur ce service.

#### **Le domaine « mobilier » :**

Il se divise en deux parties :

- Les dépenses effectuées sur la dotation « Mat mob » du CD65 pour un montant total de 2 341€
- L'achat financé par un prélèvement de 6 500€ sur le fonds de roulement de 440 pochettes anti-ondes distribuées aux élèves détenteurs de téléphone mobiles dans le cadre du dispositif « Portables en pause », pour un montant total de 6 480€.

**Les écritures de dotations aux amortissements** (Recette : 1 392.65€ - Dépenses : 6 494.32€) ne viennent pas impacter le fonds de roulement.

#### **IV/ SRH – SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT :**

**DEPENSES 2025 : 215.612.77€ / RECETTES : 220 427.79€ pour un résultat positif de 4 815.02€**  
DEPENSES 2024 : 224.191.12€ / RECETTES : 234 292.15€ pour un résultat positif de 10 101.03€  
DEPENSES 2023 : 197 853.76€ / RECETTES : 210 942.24€ pour un résultat positif de 13 088.48€  
DEPENSES 2022 : 173 156.98€ / RECETTES : 175 334.18€ pour un résultat positif de 2 177.20€  
DEPENSES 2021 : 160 371.09€ / RECETTES : 167 145.61€ pour un résultat positif de 6 774.52€  
DEPENSES 2020 : 114 200.23€ / RECETTES : 118 711.19€ pour un résultat positif de 4 510.96€  
DEPENSES 2019 : 169 119.82€ / RECETTES = 182 628.65€ => RESULTAT = + 13 508.83€

Les recettes du service ont permis de faire face aux dépenses et de dégager un excédent de 4 815.02€.  
Les tarifs des denrées alimentaires ont moins grimpé que les années précédentes.

Aussi, le CD65, qui s'est efforcé de limiter les effets de cette inflation avec la mise en place d'aides, a maintenu celles-ci cette année encore mais avec des taux revus à la baisse :

- subvention «inflation» pour un total annuel de 7 934.11€ (14 389.43€ en 2024)
- aide aux élèves boursiers du département pour 6 044€ (5 765€ en 2024)
- maintien du soutien pour l'achat de produits locaux (2 942.80€ contre 4 812.10€ en 2024).

Au total, le montant des aides a sensiblement diminué : 16 920.91€ en 2025 contre 24 966.53€ en 2024.

Les effets de l'inflation ont aussi été limités par les hausses de tarifs des forfaits de demi-pension.

Les tarifs des repas élèves et commensaux proposés par le Conseil Départemental pour 2025 sont restés stables.

Les effectifs de demi-pensionnaires ont légèrement augmenté en septembre 2025 (mais en proportion moindre que la hausse globale des effectifs constatée à cette rentrée scolaire) avec 514 élèves inscrits (481 en 2024, 491 élèves en 2023). Il y avait 410 DP (dont 6 DP 5) en septembre 2025. Au 1<sup>er</sup> septembre 2024, nous recensons 390 DP (405 DP en septembre 2023, 385 en septembre 2022).

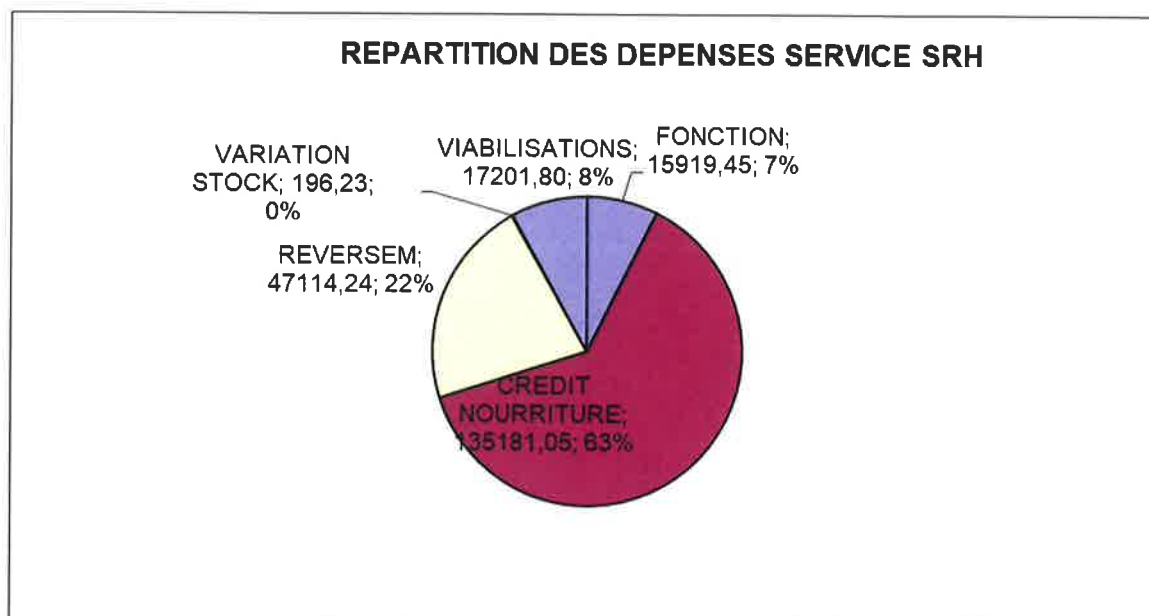
En septembre 2021, il y avait 372 DP dont 6 DP5 et 366 DP4. En 2020, le collège comptait 392 DP (386 DP4 et 6 DP5). En septembre 2019, 381 DP 4 jours et 5 DP5.

Au niveau des recettes, ce service est en très grande partie financé par les familles et à degré moindre par les commensaux. Le recouvrement des créances de cantine reste toujours très compliqué.

**Le total des recettes du service restauration est encore en baisse avec un montant de 220 427.79€** (234 292.15€ en 2024) comprenant surtout :

- **714€** de ventes de cartes self, (690€ en 2024, 678.00€ en 2023, 672.00€ en 2022, 936.00€ en 2021, 696.00€ en 2020).
- **198 375.72€** de recettes sur les forfaits ((200 988.77€ en 2024, 187 748.44€ en 2023, 167 174.95€ en 2022, 156 519.63€ en 2021, 100 383.65€ en 2020).
- **7 770.10€** de vente de repas commensaux (7 525.10€ en 2024, 7 207.80€ en 2023, 5 029.40€ en 2022, 4 897.00€ en 2021, 4 956.10€ en 2020).
- **2 691.06€** (3 074.75€ en 2024) de ventes de repas hors forfait pour les élèves (4 148.98€ en 2023, 2 457.53€ en 2022, 1 862.00€ en 2021), baisse due à l'absence de journée d'accueil d'élèves d'autres établissements comme en 2023.

## LES DEPENSES



### Le crédit nourriture

**En 2025, 135 181.05€ (138 023.72€ en 2024) ont été utilisés au crédit nourriture pour 138 244.15€ ouverts (140 364.74€ en 2024) soit un excédent de 3 063.10€ (2 341.02€ en 2024).**

En 2023, 131 714.96€ avaient été ouverts en crédit nourriture, pour une dépense réelle constatée de 123 305.72.86€, soit un reliquat de 8 409.24€. En 2022, reliquat de 3 138.77€ (103 198.86€ de dépense sur 106 338.33€ de crédits ouverts).

Pour 2021, nous avons 101 530.19€ de crédits budgétés et une dépense réelle de **93 282.52€** soit 8 247.67€ non utilisés du fait des baisses d'effectifs constatées.

Pour comparaison : 71 075.33€ de crédits ouverts en 2020 et une dépense réelle de 66 631.70€ soit un excédent de 4 420.53€ sur cet exercice.

Pour 2019 : 109 520.00€ ouverts / dépenses : 98 862.00€ => excédent de 10 650.08€

Afin de tenir le budget dans les meilleures conditions possibles et pour respecter la législation, l'établissement a prolongé l'adhésion initiée en janvier 2021 à un groupement d'achat (AGAP PRO) qui permet d'obtenir des prix moins élevés sur des denrées alimentaires dont le coût a encore augmenté depuis 2022.

De plus, la maîtrise du crédit nourriture passe par un ajustement quotidien des repas confectionnés en fonction des effectifs présents, de façon à réduire le gaspillage. Le but restant de réinvestir ceci dans la qualité des repas servis.

**48 293 repas** ont été servis sur cet exercice (49 469 en 2024 et 48 121 en 2023).

Au niveau qualitatif, l'intégration de produits bio dans les menus a été maintenue pour s'efforcer de respecter les limites fixées par la loi EGALIM. Des produits bio sont proposés en épicerie, produits laitiers, pain, viande.

La collaboration avec les producteurs locaux a encore été maintenue cette année. Une importante partie de notre viande et le pain proviennent de producteurs locaux, par l'intermédiaire de nos 3 fournisseurs de viande et de la boulangerie qui en garantissent la provenance. Depuis novembre 2019, le service restauration du collège Voltaire continue de proposer un repas végétarien par semaine conformément aux dispositions prévues dans la loi EGALIM, donne qui a été intégrée dans les commandes alimentaires 2024 en privilégiant la qualité des commandes et l'origine des produits achetés.

**Le coût « assiette » s'élève pour cet exercice à 2.80€.** Il s'élevait à 2.79€ en 2024 (2.53€ par repas en 2023 contre 2.27€ en 2022, 2.09€ en 2021, 1.98€ en 2020), ce qui témoigne une fois de plus de l'importance de l'augmentation du coût des denrées alimentaires depuis 2022.

### **Les frais de fonctionnement**

Le budget des frais de fonctionnement est fixé par la collectivité (16% sur les forfaits et 25% sur les ventes élèves et commensaux).

Pour cet exercice, le montant des dépenses s'élève à **33 121.25€** (35 427.71€ en 2024). Cela représente 15.16% environ du total des dépenses. Il n'y a plus de reversement sur ALO pour la participation aux charges communes. Cependant, les dépenses de viabilisation (17 201.80€) concernant le SRH apparaissent désormais sur les comptes.

Il n'a pas été nécessaire de prévoir un prélèvement sur le fonds de roulement cette année.

Par rapport aux crédits ouverts au SRH, hors viabilisation, un solde négatif de -510.01€ a été constaté en 2025 avec 15 919.45€ de dépense pour 15 409.44€ ouverts) alors qu'un solde positif de 798.20€ a bien été dégagé sur les viabilisations du SRH (17 201.80€ utilisés sur 18 000€ ouverts).

**Le montant des reversements** au Conseil Départemental est également fixé par la Collectivité et s'élève à 47 114.24€ dont 44 634.54€ pour les charges de rémunération (22.5% des recettes sur forfaits) et 2 479.70€ au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (1.25% des recettes sur forfaits).

### **Régularisation de créances**

Il n'y a pas eu de régularisation sur cet exercice.

## **VI/ OPERATIONS EN CAPITAL**

1 920.00€ ont été ouverts pour cet exercice 2025.

Cette somme a permis l'achat d'une centrale de nettoyage à eau ozonée installée en restauration.

## CONCLUSION

L'exercice 2025 est le second sur le progiciel Opale. Malgré les difficultés rencontrées avec ce logiciel qui demeure difficile à prendre en main, complexe et régulièrement défectueux, ce changement n'a pas eu de conséquences, cette année encore, sur les résultats comptables de l'établissement.

Comme les trois exercices précédents, mais dans une moindre mesure, l'exercice 2025 a été très impacté par le niveau des prix des denrées alimentaires, des tarifs de l'énergie (gaz), et d'autres produits et fournitures (produits et fournitures de nettoyage).

Certaines dépenses ont continué à légèrement augmenter (tarifs du gaz, denrées alimentaires, produits d'entretien et de nettoyage, carburant, ...).

Pour d'autres, les coûts se stabilisent ou diminuent légèrement, sans retrouver toutefois les valeurs constatées trois années auparavant.

Pour faire face à ces hausses, il a donc été nécessaire, une fois encore, **de recourir à plusieurs prélèvements sur le fonds de roulement, pour un montant total de 19 000€ (24 000€ en 2024).**

Dès la construction du budget, en prévision des anticipations sur les tarifs de l'énergie, il a fallu procéder à un **premier prélèvement de 8 000.00€**, comme en 2024, pour équilibrer recettes et dépenses du budget. Cette somme s'est avérée indispensable puisque les crédits ouverts sur ces lignes ont été quasi intégralement utilisés.

**Un second prélèvement de 11 000€ a été effectué en novembre 2025 :**

- 2 000€ sur AP qui ont été en grande partie utilisés pour prendre en charge la prolongation d'un an du contrat de location des photocopieurs non prévu au moment de l'élaboration du budget 2025)

- 9 000€ ajoutés aux crédits déjà ouverts sur ALO dont 2 500€ pour les dépenses de viabilisation (qui n'ont pas été utilisés car la baisse de la consommation d'électricité constatée sur cet exercice grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques a permis cette année de compenser la hausse des tarifs du gaz) et 6 500€ pour l'achat de pochettes anti-ondes à distribuer aux élèves détenteurs de téléphone mobile dans le cadre du dispositif « portables en pause » (6 480€ utilisés).

Cette année encore, pour faire face aux augmentations des prix des denrées alimentaires, le Conseil Départemental a revu à la hausse les tarifs des forfaits de restauration. Mais le coût des repas élèves et commensaux est resté identique à celui de l'exercice précédent.

La subvention pour faire face à ces augmentations des coûts des denrées alimentaires a été maintenue, mais avec des taux moins importants ce qui a entraîné une baisse de cette subvention (7 934.11€ contre 14 389.43€ en 2024) ainsi que celle pour les achats de produits locaux dont l'établissement n'a pu bénéficier que pour la période de janvier à septembre pour un montant de 2 942.80€ (contre 4 812.10€ en 2024) €).

L'aide pour les familles des élèves boursiers demi-pensionnaires, résidents dans les Hautes-Pyrénées (6 044€ contre 5 765€ en 2024) a aussi été maintenue.

**C'est donc un total de 16 920.91€ (27 778.53€ en 2024) qui a été versé par le CD65 pour l'aide à la restauration scolaire.**

Cette année encore, si les dépenses sur ALO excèdent très largement les recettes, un autre service (AP) présente lui aussi un résultat négatif. Un prélèvement de 2 000€ a été nécessaire pour prendre en charge la location des appareils de reprographie pour 3 trimestres supplémentaires. Désormais, seul le SRH présente un résultat positif, malgré l'augmentation des prix des denrées alimentaires, du coût des énergies et de la hausse des dépenses de maintenance.

Enfin, l'exercice 2025 a été fortement impacté par les trois voyages organisés ayant entraîné des participations des familles pour un montant total de 33 002.94€ et du FSE pour 7 742.46€.

## RAPPORT DE L'AGENT COMPTABLE- COMPTE FINANCIER 2025- COLLEGE VOLTAIRE - TARBES

### I- RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 dégage un résultat négatif de **- 12 936.68 €** répartis de la façon suivante :

**Déficit au service général** de : **- 17 751.70 €**

- o Dont - 1 579.89 € au service AP (activités pédagogiques)
- o Dont - 16 171.81 € au service ALO (administration et logistique)

**Excédent au service spécial Restauration** de **4 815.02 €**

SERVICE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
AP-Activités pédagogiques	85 327.30	83 747.41	- 1579.89
VE-Vie de l'élève	127 474.72	127 474.72	
ALO-Administration et logistique	106 252.10	90 080.29	-16 171.81
<i>Sous-Total service général</i>	<i>319 054.12</i>	<i>301 302.42</i>	
SRH-Restauration et hébergement	215 612.77	220 427.79	4 815.02
<i>Sous-Total services spéciaux</i>	<i>215 612.77</i>	<i>220 427.79</i>	
<b>Total général</b>			<b>- 12 936.68</b>
OPC- Opérations en capital	1 920.00		-

### II – L'INCAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (IAF) DE L'EXERCICE 2025

L'incapacité d'autofinancement (IAF) correspond au surplus monétaire dégagé par les opérations effectuées en section de fonctionnement. Il s'agit de la différence entre les recettes « réelles » nettes et les dépenses « réelles » nettes de l'exercice, c'est-à-dire avec impact sur la trésorerie, sauf pour les écritures de variation de stock (qui font aussi varier la CAF)

#### Détermination de l'IAF 2025

Résultat net de l'exercice :	- 12 936.68 €
Dotation aux amortissements réels :	6 394.32 €
Dotation aux amortissements neutralisés	- 1 392.65 €

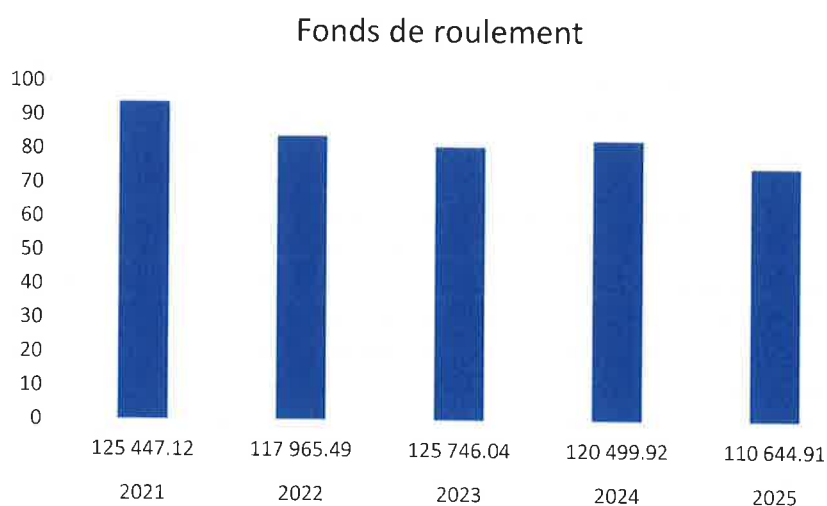
**IAF 2025** **- 7 935.01 €**

**III – LE FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/2025**

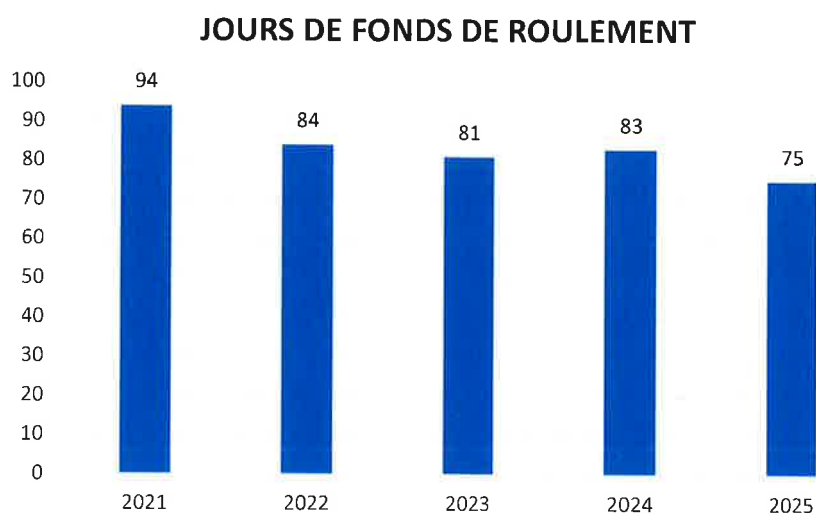
1) **Le Fonds de Roulement (FDR)** représente la marge de sécurité financière que se donne l'EPLÉ dans son financement à court et moyen terme, et correspond à la différence entre les ressources stables et les emplois stables de l'établissement.

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Fonds de roulement</b>	125 447.12	117 965.49	125 746.04	120 499.92	110 644.91
<b>Jours de fonds de roulement</b>	94	84	81	83	75
<b>Besoin en fonds de roulement</b>			-13 715.26	-56 961.05	- 28 887.09
<b>Trésorerie</b>	138 623.96	140 409.29	139 461.30	177 460.97	139 532.00
<b>Taux de non recouvrement</b>	6.99	6.31	5.19	7.07	4.63

Le fonds de roulement a diminué en 2025 de **9 855.01 €**



1) **Les jours de fonds de roulement** renseignent sur le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie.  
(FDR/ Cptes 60 à 65)\*360



2) **Le Besoin en Fonds de Roulement ou BFR** correspond à ce que l'on doit garder pour assurer le paiement de nos dettes (ce que l'on doit) par rapport au remboursement de nos créances (ce que l'on nous doit). Il est conditionné d'une part, par les délais accordés à nos débiteurs et d'autre part, par les délais accordés par nos fournisseurs (délai global de paiement).

Il représente la différence entre les soldes débiteurs des comptes de la classe 3 et 4 (valeur des stocks et créances) et les soldes créditeurs de la classe 4 (dettes représentées par les reliquats de subventions)

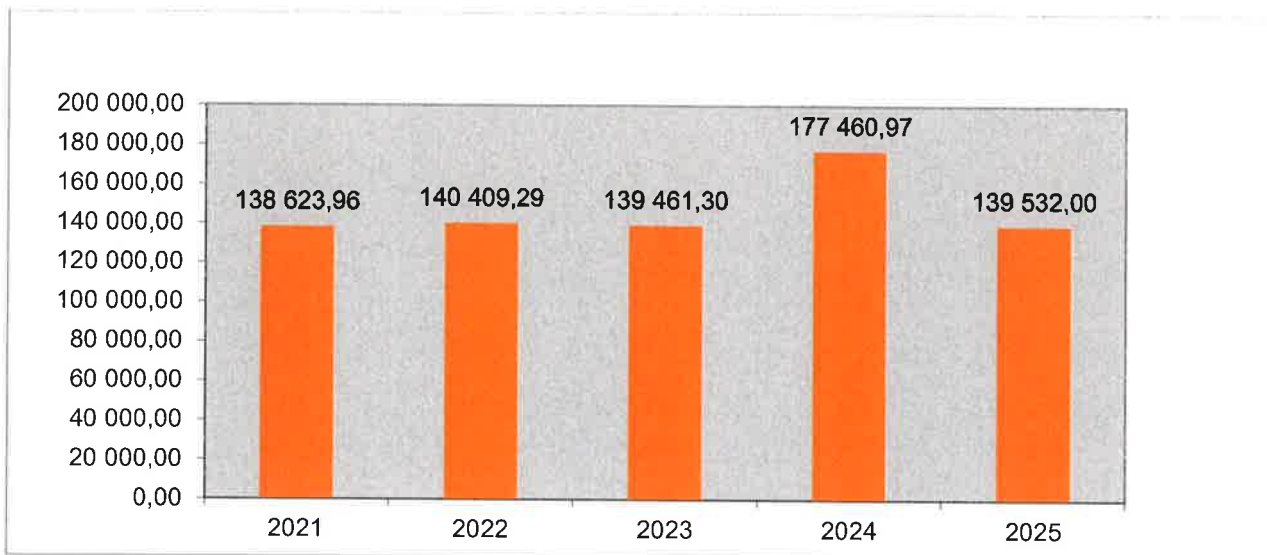
Il est le plus souvent négatif car les reliquats de subventions sont généralement plus importants que les créances et la valeur des stocks.

S'agissant du Besoin en Fonds de Roulement de l'exercice 2025, il s'élève à :

**- 28 887.09 €**

#### IV – LA TRESORERIE

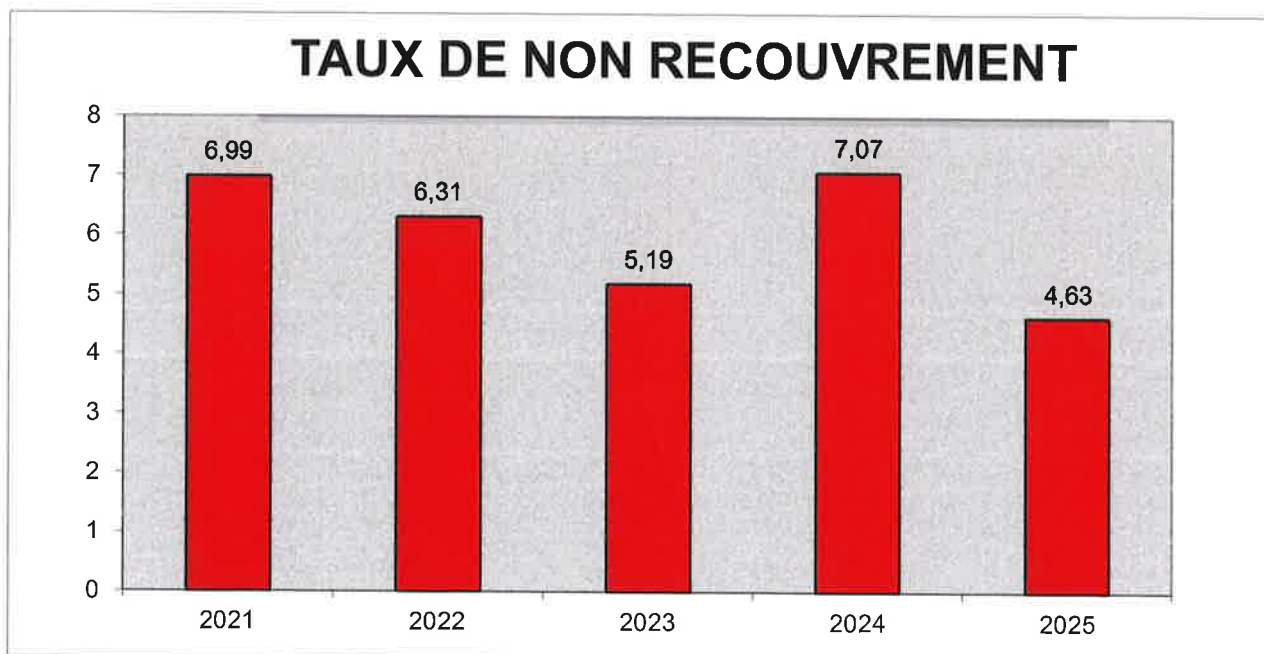
Elle représente la différence entre le FDR et le BFR et s'élève à **139 532.00 €**. Elle se concrétise par 95 jours de trésorerie pour faire face aux charges courantes et permet d'assurer le délai de paiement maximum de 30 jours exigé pour les EPLE.



#### V – LE SUIVI DES CREANCES DE L'ETABLISSEMENT

Le taux de non recouvrement a diminué : 4.63 % (7.07 % au 31/12/2024).

Le compte 416 (créances contentieuses) présente un solde de 1 395.39 € au 31/12/25 (1 947.79 € au 31/12/2024). Le compte 4112 (créances des familles) s'élève à 9 262.22 € au 31/12/25 contre 13 006.29 € au 31/12/24.



**CONCLUSION**

La situation financière du collège Voltaire est satisfaisante et lui permet de mener à bien les projets souhaités.

L'amélioration notable du taux de non recouvrement témoigne d'une maîtrise croissante du progiciel OPALE et d'un suivi des paiements des créances des familles.

L'agent comptable

Valérie Abadie

DBMI n° DBM2500008				Exécutoire au 23/02/2026				Opération n° OP25000013				Type opération : 21 - Ressources sous cond d'emplois			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	
1	AP	DEGRA	0CARNETS	708800	ACTIVITES PEDAGOGIQUES DEGRADATIONS DIVERSES REMP CARNETS CORRESPONDANCE AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES					0.00	25.00			25.00	
2	AP	DEGRA	0DEGRAMS	708600	ACTIVITES PEDAGOGIQUES DEGRADATIONS DIVERSES DEGRADATION PERTE MS AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES					0.00	95.00			95.00	
3	AP	DEGRA	0CARNETS	708800	ACTIVITES PEDAGOGIQUES DEGRADATIONS DIVERSES REMP CARNETS CORRESPONDANCE	0.00		25.00	0.00		25.00			25.00	
4	AP	DEGRA	0DEGRAMS		ACTIVITES PEDAGOGIQUES DEGRADATIONS DIVERSES DEGRADATION PERTE MS	0.00		95.00	0.00		95.00			95.00	

DBMI n° DBM2500008				Exécutoire au 23/02/2026				Opération n° OP25000014				Type opération : 21 - Ressources sous cond d'emplois			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	
1	AP	DEGRA	0DEGDIV	708800	ACTIVITES PEDAGOGIQUES DEGRADATIONS DIVERSES DEGRADATIONS DIVERSES AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES										
2	AP	DEGRA	0DEGDIV		ACTIVITES PEDAGOGIQUES DEGRADATIONS DIVERSES DEGRADATIONS DIVERSES	0.00		3.00	0.00		3.00			3.00	

DBMI n° DBM2500009				Exécutoire au 16/03/2026				Opération n° OP25000015				Type opération : 292 - Dotations amortissements réels			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	
1	ALO	OP-SPE	DAMOR		ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE OPERATIONS SPECIFIQUES Amortissement	267.40		522.33	254.99		522.33			522.33	



**CONVENTION RELATIVE au PROGRAMME  
« Cadets de la défense » des Hautes-Pyrénées**

Entre les soussignés :

Le **Collège Voltaire de Tarbes**, représenté par M MOMBET Jean-François, Chef d'établissement, ci-après désigné « le collège »

Et

La **Délégation Militaire Départementale** des Hautes-Pyrénées (DMD 65), représentée par M. le Colonel DE LIGNIVILLE Christophe, délégué militaire départemental des Hautes-Pyrénées, ci-après désignée « la DMD65 »

**Préambule :**

Dans le cadre du programme Cadets de la défense, il est prévu chaque année un séjour de cohésion en fin de session avec visites de monuments historiques et de lieux de mémoire, ci-après désigné « Projet ». La présente convention a pour objet de déterminer les conditions du soutien financier du collège à la DMD 65 pour ce Projet.

**Article 1**

La DMD65 s'engage à communiquer au collège le programme du séjour dès que celui-ci sera arrêté, à défaut au plus tard aux vacances d'hiver.

**Article 2**

Afin d'apporter son soutien au Projet, le collège s'engage à verser à la DMD 65 une somme forfaitaire par élève concerné. Le montant de cette somme est compris entre 50 et à 80€ par élève. Le versement sera effectué par virement administratif au plus tard dans les quinze jours de la validation du don par le conseil d'administration du collège.

**Article 2-bis**

La DMD 65 s'engage à affecter le don au soutien du Projet. Dans le cadre de l'annulation du Projet, les deux parties feront leurs meilleurs efforts pour s'accorder sur un nouveau projet permettant de réaffecter les dons versés. Si toutefois aucun accord ne pouvait être trouvé, la DMD 65 s'engage à rembourser les dons versés dans un délai de deux mois à compter du constat de désaccord, sauf contexte particulier.

**Article 3**

Afin de faciliter une collecte de fonds, le collège peut être support d'un projet déposé sur la plateforme numérique *La Trousse à projets*. Les fonds récoltés par ce biais seront reversés à la DMD65 dans un délai de 30 jours après réception.

**Article 4**

La présente convention est signée pour la durée de l'année scolaire, tacitement reconductible.

Fait à Tarbes, le

Pour le collège Voltaire,  
Jean-François MOMBET

Pour la DMD 65,  
Colonel Arnaud RUYANT

**Annexe 4**

DBMI n°DBM2500009				DBMI n°DBM2500010									
Exécutoire au 18/03/2026				Exécutoire au 19/03/2026									
N° Ligne	Service	Domaine	Compte	Activité	Compte	Libellé	Opération n° OP25000016	Type opération : 21 - Dotations amorisements neutre					
							Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux	
1	ALO	OP-SPE		0AMORSINV		ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE OPERATIONS SPECIFIQUES Amorissements et sorties d'inventaire					1 125,25		
				781320		QUOTE-PART REP. AU RES. FIN. RATT. A DES ACT. FIN. AUTRES							267,40
2	ALO	OP-SPE		0AMOR		ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE OPERATIONS SPECIFIQUES Amorissement		0,00	267,40	267,40			
									267,40				1 392,65

DBMI n°DBM2500010				DBMI n°DBM2500017									
Exécutoire au 19/03/2026				Exécutoire au 19/03/2026									
N° Ligne	Service	Domaine	Compte	Activité	Compte	Libellé	Opération n° OP25000017	Type opération : 22 - Constatations de produits scol					
							Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux	
1	SRH	FORFAIT		ODP		RESTAURATION ET HEBERGEMENT FORFAITS DP FORFAITS DEMI PENSIONS							
				706210		PROD. RESTAURATION - HEBERGEMENT-ELEVES ET ETUDIANTS-FORFAIT				200 935,00			198 375,72
2	SRH	REPAS		0ELEVES		RESTAURATION ET HEBERGEMENT REPAS ELEVES ET COMMENSAUX VENTES REPAS ELEVES							
				706220		PROD. RESTAURATION-HEBERGE-ELEVES-ETUDIANTS - HORS FORFAIT				2 960,00			2 691,06
3	SRH	REPAS		0PERS		RESTAURATION ET HEBERGEMENT REPAS ELEVES ET COMMENSAUX VENTES REPAS COMMENSAUX							
				706230		PRODUITS RESTAURATION ET HEBERGEMENT DES AUTRES TIERS				7 759,40		10,70	7 770,10
4	SRH	NOURR		0DENR		RESTAURATION ET HEBERGEMENT CREDIT NOURRITURE Denrées		129 002,89	-268,94	128 733,95			
				2CDINFLA		RESTAURATION ET HEBERGEMENT REPAS ELEVES ET COMMENSAUX SUBVENTION CD65 INFLATION DENREES		2 652,65	-2 559,28	93,37			
5	SRH	NOURR		2CDINFLA		RESTAURATION ET HEBERGEMENT CREDIT NOURRITURE SUBVENTION CD65 INFLATION DENREES		8 224,26	10,70	8 234,96			

Exécutoire au 31/03/2026				Opération n° OP25000018				Type opération : 21 - Ressources sous cond d'emplois			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux
1	AP	VOYAGES	0ARGOLR	744800	ACTIVITES PEDAGOGIQUES VOYAGES SCOLAIRES VOYAGE LA ROCHELLE ARGONAUTICA AUTRES SUBVENTIONS						
2	AP	VOYAGES	0ARGOLR		ACTIVITES PEDAGOGIQUES VOYAGES SCOLAIRES VOYAGE LA ROCHELLE ARGONAUTICA	0.00		747.50	0.00	747.50	747.50



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Collège Voltaire  
Tarbes



**ORAL DNB / Grille d'évaluation / Procès-verbal**

PARCOURS AVENIR

PARCOURS CITOYEN

PEAC

PARCOURS SANTÉ

HISTOIRE DES ARTS

NOM	Prénom	Classe	<u>Note finale /20</u>			
Durée de l'exposé < à 5 minutes :		Durée de l'entretien < à 10 minutes :				
<b>Ce qui est attendu dans la maîtrise de l'expression orale / 8 points</b>						
Entourez les points correspondants au niveau de maîtrise atteint						
Niveau 1 : maîtrise insuffisante						
Niveau 2 = maîtrise fragile						
Niveau 3 = maîtrise satisfaisante						
Niveau 4 = très bonne maîtrise						
La maîtrise de la prestation orale	- Posture. - Élocution (débit - articulation – être audible) - Savoir se détacher de ses notes	0,5	1	1,5	2	
La maîtrise de la langue	- Employer un registre de langue correct - Employer un vocabulaire précis, étendu et adapté au contexte - Respecter une syntaxe correcte	0,5	1	1,5	2	
La maîtrise de l'exposé	- Développer des arguments pertinents - Organiser clairement son propos (plan)	0,5	1	1,5	2	
La maîtrise de l'échange	- Mobiliser ses connaissances pour répondre aux questions posées - Défendre son point de vue - Prendre en compte son interlocuteur	0,5	1	1,5	2	

<b>Ce qui est attendu dans la maîtrise du sujet présenté / 12 points</b>					
<b>Entourez les points correspondants au niveau de maîtrise atteint :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau 1 : maîtrise insuffisante</li> <li>• Niveau 2 = maîtrise fragile</li> <li>• Niveau 3 = maîtrise satisfaisante</li> <li>• Niveau 4 = très bonne maîtrise</li> </ul>		<b>0,5</b>	<b>1,5</b>	<b>2,5</b>	<b>3</b>
Construire un exposé structuré	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction / développement / conclusion</li> <li>- Respecter le temps imparti</li> </ul>	0,5	1,5	2,5	3
Concevoir, créer, réaliser, mettre en œuvre le projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indiquer les différentes étapes du projet.</li> <li>- Utiliser les connaissances et compétences acquises sur le sujet</li> </ul>	0,5	1,5	2,5	3
Analyser sa pratique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Justifier sa démarche</li> <li>- Justifier le choix du sujet</li> <li>- Porter un regard critique</li> <li>- Qu'a découvert l'élève ?</li> <li>- Qu'est-ce que cela lui a apporté ?</li> </ul>	0,5	1,5	2,5	3
Mobiliser les outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser un support</li> <li>- Justifier sa pertinence</li> <li>- Citer ses sources</li> </ul>	0,5	1,5	2,5	3
Niveau satisfaisant de la maîtrise de la langue étrangère ou régionale choisie pour l'exposé	Points bonus	0,5	1	1,5	2

**Remarques :**

**Date :**

**JURY**


**Noms, prénoms et signatures des examinateurs :**

•

•

## CONVENTION SEQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Entre :

<p><i>Collège Voltaire</i> </p> <p>Rue Alfred Kastler BP 91611 65016 TARBES cedex Tél : 05.31.74.31.40 Mail : <a href="mailto:0650050b@ac-toulouse.fr">0650050b@ac-toulouse.fr</a></p> <p>Représenté par M. Jean-François MOMBET Principal</p>	<p><b>Entreprise d'accueil :</b> <b>(cachet et n° de téléphone)</b></p> <p>Représentée par : ..... <b>(nom de la personne qui suivra le stagiaire)</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans le respect de la réglementation en vigueur (BO n° 34 du 18.09.2003), il a été convenu ce qui suit :

### Dispositions générales

**Article 1** – La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'un stage d'observation en milieu professionnel, au bénéfice de l'élève de l'établissement d'enseignement.

**Article 2** – Le stage d'observation a pour objectif une immersion dans le monde du travail et une observation de divers postes de travail. Le stagiaire remettra un rapport de stage à son professeur principal au terme du stage.

**Article 3** – L'organisation du stage d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil et le chef d'établissement.

**Article 4** – Les élèves demeurent sous statut scolaire durant la période d'observation en milieu professionnel. Ils restent sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement.

Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

**Article 5** – Durant la séquence d'observation, les élèves n'ont pas à concourir au travail de l'entreprise. Au cours des stages d'observation, les élèves peuvent effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements. Ils peuvent également participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou à des démonstrations en liaison avec les enseignements et les objectifs de formation de leur classe, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles R.234-11 à R.234-21 du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

**Article 6** – Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1384 du code civil) :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard de l'élève ;
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit « responsabilité civile entreprise » ou « responsabilité civile professionnelle » un avenant relatif à l'accueil d'élèves.

Le chef de l'établissement d'enseignement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la visite d'information ou stage d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la visite ou stage, soit au domicile.

**Article 7** – En cas d'accident survenant à l'élève, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident au chef d'établissement d'enseignement de l'élève dans la journée où l'accident s'est produit.

**Article 8** – Le chef d'établissement d'enseignement et le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil de l'élève se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence d'un élève, seront aussitôt portées à la connaissance du chef d'établissement.

**Article 9** – La présente convention est signée pour la durée d'un stage d'observation en milieu professionnel.

**Dispositions particulières**

**Annexe pédagogique :**

Nom de l'élève : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Nom de l'entreprise : ..... Tél. : .....

Nom et qualité du responsable de l'accueil en entreprise : .....

Nom du référent au collège Voltaire : .....

**Dates du stage : du LUNDI 30 NOVEMBRE 2026 au VENDREDI 04 DÉCEMBRE 2026**

**Nombre de jours : 5 maximum**

**Horaire hebdomadaire : 30 heures**

**Horaires journaliers : 7h/jour maximum**

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

**Objectifs assignés au stage d'observation :** Découverte de l'entreprise, des conditions de travail et des différents métiers qui y sont exercés.

**Modalités d'évaluation :** un rapport de stage sera réalisé et porté à la connaissance de l'entreprise d'accueil si elle le souhaite.

**Régime de l'élève :**

**Demi-pensionnaire** → devient externe  (1)  
prendra ses repas au collège  (1)

(1) cocher la case qui convient

Fait à Tarbes, le.....

Le chef d'entreprise ou le responsable  
de l'organisme d'accueil,

Le Principal, J.-F. MOMBET

Les parents ou le responsable légal

L'élève



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Collège Voltaire  
Tarbes



## FOURNITURES SCOLAIRES / RENTRÉE 2026

### Matériel commun à toutes les disciplines

- 1 agenda ou cahier de texte
- 1 cahier de brouillon
- 1 règle plate 30 cm
- 1 stylo bleu, 1 stylo noir, 1 stylo rouge, 1 stylo vert
- 1 crayon à papier
- 1 taille-crayon
- 1 gomme
- 4 surligneurs (jaune, orange, vert, bleu)
- 1 souris correcteur
- 1 équerre en plastique transparent
- 1 rapporteur en plastique semi-circulaire double (graduation en degrés °) et transparent
- 1 compas
- 12 crayons de couleur
- Tubes de colle, en quantité suffisante pour l'année
- 1 paire de ciseaux à bouts ronds
- Rouleaux de ruban adhésif
- Film plastique transparent pour couvrir les livres
- Feuilles copies simples et feuilles copies doubles grand format (blanches)
- Ecouteurs personnels filaires (musique, langues vivantes et pour la passation d'épreuves obligatoires : évaluations nationales, Év@lang, ASSR 1 et 2)

### Français

- 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> : 2 cahiers format 24x32cm grands carreaux 96 pages sans spirale
- 3<sup>ème</sup> : voir avec l'enseignant le jour de la rentrée
- 1 petit cahier d'exercice sera demandé à la rentrée en fonction du professeur

### Histoire Géographie - Éducation morale et civique

- 2 cahiers format 24x32cm 96 pages

### Mathématiques

- 1 cahier grand format petits carreaux 96 pages (renouvellement au besoin en cours d'année)
- 1 cahier grand format petits carreaux 96 pages avec rabats
- Instruments de géométrie : règle, équerre, rapporteur (transparent gradué uniquement en degré), compas (voir matériel commun en haut de liste)
- 1 calculatrice Collège (non graphique)

### Espagnol

- 1 cahier format 24x 32cm grands carreaux sans spirale 96 pages

## Anglais

---

- 1 cahier format 24x32cm grands carreaux 96 pages
- 1 petit cahier 17x 22cm sans spirale sauf pour les élèves qui en ont déjà un, dédié au vocabulaire de l'anglais

## Section internationale anglais

---

- 1 cahier format 24x32cm grands carreaux 96 pages

## EPS

---

- **Obligatoire** : Tee-shirt, survêtement ou short, chaussures spécifiques au sport (semelles adaptées, pas de sneakers), gourde individuelle, une raquette de badminton étiquetée au nom de l'élève, amenée dès la rentrée de septembre.  
6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> : maillot de bain et bonnet de bain obligatoire.
- Conseillé pour tous les niveaux : Tee-shirt de rechange, chaussette de rechange, chaussures de sport différentes de celles portées durant la journée.

## Éducation musicale

---

- 1 porte-vues (possibilité de garder le même porte-vues d'une année sur l'autre)
- 1 paire d'écouteurs (voir matériel commun en début de liste)
- 1 clé USB

## Arts plastiques

---

- 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> : le porte-vues des années précédentes avec les cours
- 6<sup>ème</sup> : un porte-vues à garder jusqu'en 3<sup>ème</sup>
- Tous niveaux : 1 pochette de feuilles de dessin, feutres, crayon à papier 2B et crayons de couleur (voir matériel commun en début de liste).

## Sciences 6<sup>ème</sup>

---

- 2 porte-vues avec 60 vues (à réutiliser) : 1 pour la physique-chimie et 1 pour la SVT.

## Technologie 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>

---

- 1 classeur rigide 21x29,7cm
- Feuilletés mobiles 21x29,7cm
- Pochettes transparentes pour classeur

## Sciences de la vie et de la terre 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>

---

- 1 classeur souple format 21x 29,7 à petits anneaux (possibilité de garder le même d'une année sur l'autre), quelques pochettes plastiques transparentes
- Feuilles blanches simples grand format grands carreaux

## Physique - Chimie 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>

---

- 1 porte-vues 60 vues

## ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS :

### Latin

---

- 5<sup>ème</sup> : 1 grand cahier format 24x32cm grands carreaux
- 4<sup>ème</sup> : garder le cahier de l'année précédente
- 3<sup>ème</sup> : 1 cahier format 24x32cm grands carreaux

### LCE Langues cultures européennes ANGLAIS

---

- 1 cahier format 24x 32cm grands carreaux 48 pages (possibilité de garder celui de l'année précédente)

### LCE Langues cultures européennes ESPAGNOL

---

- 1 cahier format 24x 32cm grands carreaux sans spirale 48 pages

### Occitan

---

- 1 cahier format 21x 29,7 avec 48 pages